**Motion adoptée par les collègues de l’école …………………………**

A l’attention des 80 premières écoles marseillaises refusant l’expérimentation Macron

Chers collègues,

Nous avons lu votre appel suite à la décision du président Macron de lancer une expérimentation à Marseille où les directeurs seraient chargés de recruter les autres enseignants de l’école et de mettre en place des fonctionnements et des rythmes scolaires école par école en lien avec les « acteurs extrascolaires ».

Vous refusez cette expérimentation, vous refusez d’accepter l’explosion du cadre de l’École républicaine ! Vous avez raison et nous vous soutenons ! Car nous ne sommes pas dupes : si ce dispositif voyait le jour à Marseille, il serait immanquablement mis en place partout !

Tout comme vous, nous exigeons l’abandon pur et simple de cette expérimentation comme nous demandons le retrait de la proposition de loi Rilhac qui va dans le même sens.

En conférant aux directeurs une délégation de compétence d’autorité académique et une autorité fonctionnelle, en attribuant aux conseils d’école un pouvoir décisionnaire, cette proposition de loi bouleverserait le fonctionnement de l’école telle qu’on le connaît aujourd’hui !

Par cette motion, nous exprimons notre détermination à obtenir l’abandon de ces projets !

Nous commençons à nous organiser en faisant connaître cette motion aux écoles de la Loire par le biais de nos organisations syndicales !

Avec tout notre soutien,

Les enseignants, syndiqués au SNUDI-FO, au SNUipp-FSU et non syndiqués de l’école ………………………………………………….